Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 86 (1989)
Heft: 6

Rubrik: Communiqués

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

COMMUNIQUÉS

Groupement des stations d'élevage de l'Hongrin et de Vermeilley

Première montée pour la station de Vermeilley: le 10 juin 1989.

Responsable: M. F. Bovy, tél. (022) 66 11 37.

Première montée pour la station de l'Hongrin: le 17 juin 1989.

Responsable: M. P.-M. Blailé, tél. (029) 4 76 68 (fin de semaine) ou (021) 921 95 79.

Important

Vu l'apparition de la varroase dans le canton de Vaud, le vétérinaire cantonal, en accord avec l'inspecteur cantonal des ruchers, décide que **seules les ruchettes exemptes de varroase pourront être montées dans les stations**.

Le canton de Vaud est décrété zone de protection.

Traitement: la méthode Spiess est actuellement seule autorisée. Toutes les ruchettes montées en station seront traitées par cette méthode.

Inspection et délivrance de l'autorisation: l'inspecteur des ruchers.

Le comité

100e anniversaire de la Société d'apiculture des Montagnes neuchâteloises

Manifestations prévues dans le cadre du 100e anniversaire de notre société:

- exposition au Centre de rencontre;
- vente d'autocollants;
- article à paraître dans le «Mémento»;
- journée officielle;
- lève-cadres gravés au nom des membres;
- organisation d'un voyage en Grande-Bretagne, avec visite de l'Abbaye de Buckfast, du 24 au 27 mai 1990;
- présence à Modhac;
- création d'un album de photos contenant des prises de vue des ruchers et des membres de la société.

Station du Liebefeld

En date des 25 et 26 août 1989, la Station du Liebefeld mettra sur pied des journées portes ouvertes.

INFORMATION IMPORTANTE POUR TOUS

Pour faciliter le travail du rédacteur et de l'imprimeur, je vous demande de bien vouloir respecter les règles suivantes pour les annonces à faire paraître.

Le texte doit être écrit très lisiblement, sur une feuille séparée et non dans le corps d'une lettre, d'une carte. Elle doit parvenir le 10 du mois au plus tard à mon adresse:

Emile Crausaz, case postale 44, 2023 Gorgier.

Pour les avis et communiqués (nécrologie, conférences, vie des sociétés, etc.) que les sections désirent faire paraître dans notre bulletin, ils doivent être adressés à la rédaction du journal; chaque sujet doit faire l'objet d'une page séparée.